

[1] Relation de l'employ des Peres de la Compagnie de IESVS, qui font aux Hvrons país de la Nouvelle France. Depuis le mois de Iuin 1638. iufques au mois de Iuin 1639.

Adreffée au R. P. Paul le Jeune, Superieur des Miffions de la Compagnie de IESVS en la Nouvelle France.

MON REVEREND PERE,
 Me voila donc obligé de rendre compte à V. R. de l'employ des Relig[i]eux de nostre Compagnie en ces contrées: ie le [2] feray d'autant plus volontiers, vn peu plus au long ceste fois, qu'estant encore pour le present inutile à autre chose, ce ne me fera pas peu de consolation de feruir au moins à declarer le bien que la diuine misericorde commence à faire à ces peuples parmy lesquels nous viuons, par l'entremise des autres de nos Peres qui font icy. Je croy que vostre Reuerence y trouuera de quoy benir Dieu, & s'affectionner de plus en plus à nous assister de ses soins & charitez, & sur tout de ses S.S. & prieres, que ie luy demande tres-humblement, & à tous nos Peres & Freres de par delà, pour tous tant que nous sommes icy, & particulierement pour celuy qui en a le plus de besoin, c'est

M. R. P.

*De la Resid. de la Conc.
 de N. Dame, au Bourg d'Oso-
 sané aux Hurons ce 7. de [Iuin]
 1639.*

Vostre tres-humble
 & tres-obeïssant fer-
 uiteur en N. Sei-
 gneur.

HIEROSME LALEMANT